Conditions Générales de location applicables aux séjours en formule "gestion libre".

Présentation de La Pouzaque : Constituée en 1975, l'association La Pouzaque à pour objet de promouvoir l'éducation à l'environnement vers un développement durable à travers la gestion d'un centre polyvalent. Elle poursuit un but d'éducation populaire, notamment au profit de publics défavorisés, elle réalise pour ce faire la promotion et la valorisation de l'éducation citoyenne, notamment par l'organisation ou l'accueil de séjours de vacances, de classes d'environnement, de chantiers de jeunes, de stages de formation, d'accueil de familles...

Adhésion : Les séjours à La Pouzaque sont réservés à nos adhérents, une cotisation en permet l'accès durant un an (de date à date), elle n'est soumise à aucun parti ni groupement philosophique, corporatiste, politique, syndical, religieux ou financier.

Acomptes et solde: Lors de la réservation, le signataire verse l'adhésion à l'association La Pouzaque ainsi qu'un premier acompte de 30% du montant de la prestation (voir au recto). Il s'engage à verser un deuxième acompte de 50% du montant de la prestation 30 jours avant le début du séjour et à régler le solde le jour de son arrivée à La Pouzaque.

Dépôt de garantie : Le signataire s'engage à déposer le jour de son arrivée un dépôt de garantie sous forme de deux chèques, respectivement "équipements" et "ménage", selon le type de prestation : "accueil" et "forfait gestion libre" : 800 € / 250 €, "forfait réception" : 900 € / 300 €, "forfait grande manifestation" : 1 000 € / 350 €. En fonction de l'état des locaux le jour du départ, le dépôt de garantie "ménage" pourra être restitué immédiatement. Le dépôt de garantie "équipements" sera restitué dans un délai maximum de 30 jours, éventuellement diminué du montant des réparations ou remplacement d'équipements constatés. En cas d'insuffisance du dépôt de garantie, le paiement de la différence sera réclamé sur présentation des factures correspondantes.

Réduction d'effectif : Toute réduction d'effectif survenant après la signature du présent contrat, et pour quelque motif que ce soit, ne sera pas prise en considération. La facturation sera donc établie sur la base du nombre de participants prévu par le contrat.

Modification de séjour : Dans le cas où le séjour serait modifié sur des éléments essentiels avant son commencement du fait de La Pouzaque, le signataire peut dans un délai de 7 jours après avoir été averti, soit accepter de participer au séjour modifié en signant un avenant précisant les modifications apportées et les éventuels changements de tarif, soit mettre fin à sa réservation en récupérant l'acompte versé.

Interruption de séjour : Tout séjour interrompu par le signataire sera dû en totalité.

Annulation de séjour : Les sommes versées à la réservation constituant un acompte sur le solde final, les engagements du signataire et de La Pouzaque sont considérés comme définitifs. Si le signataire annule la réservation, La Pouzaque conserve l'acompte et réclame le solde de la totalité du montant de la prestation. Si La Pouzaque annule la location, l'acompte est remboursé au signataire.

La réservation ne devient ferme et définitive qu'à réception d'un exemplaire dûment signé du présent contrat, accompagné de l'acompte correspondant.

Le signataire s'engage :

- A s'abstenir de toute visite de La Pouzaque sans rendez-vous (avant et après le séjour)
- A respecter les heures d'arrivée et de départ prévues par le contrat
- A accepter de recevoir une information concernant les consignes de sécurité et l'utilisation des équipements
- A signer une décharge dégageant l'association La Pouzaque de sa responsabilité en matière de sécurité
- A respecter les capacités d'hébergement maximales autorisées : maison 62 personnes / camping 40 personnes
- A signaler sous 24h: dysfonctionnements, anomalies, détériorations...
- A autoriser à tout moment l'intervention d'un responsable de l'association
- A ne pas fumer à l'intérieur des locaux (décret N° 77-1042 du 12 septembre 1977)
- A ne pas séjourner accompagné de chiens ou autres animaux de compagnie
- A ne pas organiser de lâcher de ballons, lanternes, coccinelles, papillons...
- A garder tout au long du séjour un comportement responsable et respectable
- A respecter l'environnement (végétaux et animaux), les locaux, le matériel
- A laisser le jour du départ les locaux, ainsi que les abords, en parfait état de rangement et de propreté
- A évacuer totalement ses ordures et à supprimer tout fléchage d'accès au centre installé par ses soins

La Pouzaque décline toute responsabilité concernant les détériorations ou les pertes des effets personnels des utilisateurs, notamment ceux oubliés le jour où ils quittent les lieux.